



BROCANTE DU 2 FEVRIER 2025

Salle polyvalente et son parking – Jouarre

BULLETIN D'INSCRIPTION



Pour réserver, contactez **Fabienne ou Nathalie** (coordonnées en bas de page).
Les habitants de la commune de Jouarre sont prioritaires jusqu'au 31 décembre.

NOM..... PRENOM.....

ADRESSE.....

EMAIL.....

TEL..... PORTABLE.....

NATURE DES OBJETS EXPOSES :

PROFESSIONNEL PARTICULIER **RESERVATION MINIMUM DE 2 METRES**

<u>TARIF EN INTERIEUR</u>		<u>TARIF EN EXTERIEUR</u>
Habitants de Jouarre	Hors commune de Jouarre	Tout public
7 € le mètre (table fournie selon stock)	8 € le mètre (table non fournie)	3,50 € le mètre (table non fournie)
Nbre de mètres souhaités : mètres x 7 € = €	Nbre de mètres souhaités : mètres x 8 € = €	Nbre de mètres souhaités : mètres x 3,50 € = €
A régler à la réservation		A régler sur place le 02/02/25 + une caution de 20€

DOCUMENTS A JOINDRE AU PRESENT BULLETIN :

- Photocopie recto/verso lisible d'une pièce d'identité (CNI, passeport, permis de conduire).
- Justificatif de domicile pour les habitants de la commune de Jouarre.
- Extrait Kbis obligatoire pour les professionnels.
- Règlement pour l'intérieur en espèces ou en chèque à l'ordre de Club Bout'Choux.

A COCHER IMPERATIVEMENT :

J'ai pris connaissance des conditions ci-dessous, et m'engage à les respecter sous peine de sanction.

Après confirmation téléphonique, le dossier complet et signé est à envoyer ou à déposer **avant le 25/01**, sous enveloppe, à : Club Bout'Choux - Mairie de Jouarre - Place Auguste Tinchant - 77640 Jouarre.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE

Signature :

SERA PAS PRIS EN COMPTE.

✂

A CONSERVER : CONDITIONS POUR LA BROCANTE DE JOUARRE DU 02 FEVRIER 2025

- Ouverture aux exposants **à partir de 6h30**, ouverture au public de 9h00 à 17h30.
- Les exposants ayant réservé et absents le jour de la brocante, ne pourront prétendre à aucun remboursement.
- **Les tables seront fournies en priorité pour les adhérents des associations et les habitants de Jouarre mais dans la limite du stock.** Les tables personnelles ne doivent pas dépasser 1m de largeur et la longueur de l'emplacement réservé. Rien ne doit empiéter sur les issues de secours ou sur les allées.
- **Aucune place de stationnement ne pourra être exigée.** Les exposants sont autorisés à stationner devant la salle et le grand parking, le temps de décharger leur voiture. **Ils devront libérer ces places aussi vite que possible** afin de permettre aux exposants extérieurs d'y installer leurs stands.
- Si les objets exposés ne sont pas conformes à la description faite ci-dessus ou si le stand n'est pas conforme aux conditions, les associations se réservent le droit d'annuler la réservation, l'exposant ne pouvant prétendre au remboursement. **L'alimentaire et l'animalerie ne sont pas autorisés.**
- **Chaque exposant s'engage à tenir son stand jusqu'à 17h00** pour le respect des visiteurs, et **à ne laisser aucun déchet sur place** (ni alimentaire ni objet quelconque), une **caution de 20€** sera demandée aux exposants extérieurs au moment de l'installation et sera rendue après rangement total du stand.

RESERVATIONS & INFORMATIONS de 9h à 19h :

« Intérieur » : 06.03.84.92.76 (Fabienne)

« Extérieur » : 06.74.71.61.50 (Nathalie)